

18, rue de Courcelles
75384 Paris Cedex 08
Tel : +33 (0)1 4420 9999

attestation d'assurance**Responsabilité Civile professionnelle**

Nous soussignés - SIACI SAINT HONORE - 18, rue de Courcelles - 75008 PARIS, attestons au nom de la Compagnie - ALLIANZ - 100, rue de Richelieu 75092 Paris cedex 02. que **SARL CLARIFIMMO -21, Rue Paul Claudel - 92700 COLOMBES**, bénéficie en sa qualité d'adhérent FNECI d'une garantie Responsabilité Civile Professionnelle au titre de la **police n° 45.780.373 (adhésion FDIAG 2010/008)** de € **305000** par sinistre et de € **500000** par année d'assurance et par cabinet pour les activités suivantes :

- Repérage amiante avant transaction (Art R1334-24 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant travaux (Art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante après travaux (Art R1334-17 du Code de la Santé Publique)
- Dossier Technique Amiante (Art R1334-25 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant démolition (Art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) (Art. R 1334-1 du Code de la Santé Publique)
- Diagnostic Plomb (CREP et DRIPP) (Art. R 1334-1 du Code de la Santé Publique)
- Mesurage et loi Carrez (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1 (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967)
- Etat des risques naturels et technologiques (Art L125-5 et R 125-26 du code de l'environnement)
- Diagnostic de Performance Energétique (Art. R134-1 à R134-5 du Code de l'environnement)
- Audit de Performance Energétique (Art. R134-4 à R134-5 du Code de l'environnement)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité d'électricité (Art. R134-10 à R134-14 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Etat de l'installation intérieure de gaz (Art. R134-6 à R134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Diagnostic d'Accessibilité handicaps
- Coordination S P S
- Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés ou des assureurs
- Diagnostics réglementaires termites et états parasitaires contractuels champignons lignivores, insectes xylophages et parasites du bois
- Expertise en contrôle technique immobilier
- Diagnostic Technique Immobilier
- Diagnostic radon
- Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- Evaluation en valeur de marché
- Légionellose
- Logement décent
- Sécurité piscine
- Etat des lieux locatif
- Conformités des réseaux d'eau
- Diagnostic et contrôle des assainissements non collectifs, à l'exclusion de l'activité de prescripteur en assainissement autonome (arrêté du 6 mai 1996 et DTU 64-1)
- Diagnostic ECO PTZ, THC-E- ex
- PCR Médical
- Mise en copropriété, et autres missions accessoires dans le domaine de l'expertise immobilière et de la construction.

Est acquise également au titre de toutes ses activités la couverture de la Responsabilité Civile Exploitation à concurrence de € 6.000.000 par sinistre, par année et par Cabinet pour tous dommages confondus dont € 1.000.000 par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toutes les qualifications nécessaires à l'exécution de ses activités.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Elle est valable pour la période allant du 01/09/2010 au 31/08/2011 sous réserve du règlement de la prime annuelle payable trimestriellement.

SIACI SAINT HONORE
18, rue de Courcelles
75384 Paris Cedex 08
Tél. +33 (0)1 4420 9999 - Fax +33 (0)1 4747 2894
Tél. +33 (0)1 4420 9999 - Fax +33 (0)1 4420 9500

Fait à PARIS, le 9 septembre 2010